



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Jimmy Proteau](#)

Date de la demande: 2021-03-08 20:12:58

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontre de l'élève qui a informé l'intervenant des faits. Lui poser des questions permettant de remplir la grille d'auto-évaluation de l'incident afin de déterminer la nature des gestes posés, ce qui nous guidera davantage pour la suite des interventions éventuelles à privilégier. Confisquer le cellulaire qui aurait été préalablement fermé pour empêcher la divulgation de photos compromettantes et l'insérer dans la pochette prévue à cet effet. Informer les autorités policières compétentes en la matière à la fin de l'intervention si l'intention n'est pas malveillante. Celles-ci détermineront par la suite si une rencontre de sensibilisation est nécessaire ou si le déclenchement d'une enquête policière est requise.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut toujours être en mesure, en tant qu'intervenant, d'offrir le soutien approprié aux victimes ainsi qu'aux témoins du phénomène lié au sextage afin de minimiser les impacts au niveau familial, social, psychologique, etc. Pour ce faire, il faut croire d'emblée les témoignages recueillis dans le cadre de la cueillette d'informations et rassurer les personnes rencontrées quant à la suite des procédures.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?
Collaborer avec les instances policières pour informer les parents des différentes personnes impliquées.